

Journal de la CGT du Ministère des Armées et des Sociétés et Établissements Fédérés à la FNTE pour les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état, salariés en convention collective et retraités



## **LA FONCTION PUBLIQUE EST EN DANGER !**

*Élevons le rapport de force  
et inscrivons-le dans la durée*

**FNTE**

*la*  
**cggt**

[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

## ■ Édito

Chaque année, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes est célébrée le 8 mars avec l'objectif d'informer, d'interpeller et de sensibiliser les citoyens sur les inégalités et les discriminations que vivent encore les femmes.



Cette année, le thème de cette journée est «**Penser équitablement, bâtir intelligemment, innover pour le changement**».

Bien que les luttes féministes aient permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité est loin d'être effective. Des injustices persistent malgré notre monde moderne. Encore de nos jours, les femmes dénoncent des violences sexistes et sexuelles à la maison, dans l'espace public et au travail, et alertent sur les stéréotypes de genre toujours persistants dans la vie publique et privée. Elles condamnent aussi la précarité, la pauvreté, le chômage et refusent les inégalités au travail en termes de salaires, d'accès à l'emploi, de carrière, de temps de travail.

Il est évident que l'égalité parfaite n'existe pas, mais la société peut s'en approcher et acquérir une certaine égalité.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie, et tant qu'elle ne sera pas atteinte nous aurons besoin de célébrer cette journée.

Tania Marin



## ■ Sommaire

**Page 2 :** Édito

**Page 3 :** Actualité revendicative

- Tous ensemble pour notre pouvoir d'achat
- Égalité homme/femme
- Transformation du SCA

**Page 4 & 5 :** Dossier

- CAP 2022

**Page 6 & 7 :** Vie syndicale

- En route pour Dijon
- Activité Euro Inter Fédérale
- Conférence Nationale UFR des 28 et 29 janvier 2019
- Syndicat de la Base de défense de Lille



0€50

**Le Travailleur de l'État**

Responsable de la publication : Eric Brune  
263 rue de Paris, case 541 - 93515 Montreuil CEDEX  
trav-etat@cgt.fr

Imprimé et routé par Rivet Presse Edition  
87000 Limoges

## ■ Actualité revendicative

### Tous ensemble pour notre pouvoir d'achat

**Depuis le 8 janvier 2019, date à laquelle le directeur de l'AIA de Bordeaux a souhaité ses vœux aux personnels, ces derniers ont décidé de faire entendre leur souhait le plus cher : l'augmentation du pouvoir d'achat. Avec comme élément déclencheur : une énième baisse de salaire pour janvier 2019.**

Trop c'est trop ! Toutes les catégories

de personnels, qui composent le MINARM, ont vu leurs cotisations retraites ou la valeur du point IRCANTEC augmenter. Ceci étant insuffisant, ils connaissent actuellement une mauvaise compensation de la CSG avec l'annonce du gel de celle-ci pour 2020. Les jeunes embauchés subissent les mêmes réalités que les anciens.

Bilan : entre décembre 2018 et janvier 2019, le salaire a baissé ! (Hors primes et avancements).

Les personnels de l'AIA de Bordeaux ont décidé de dire « STOP » à l'effort continu sans aucun retour, au gel du point d'indice et des augmentations générales, à la baisse du pouvoir d'achat de par l'inflation du coût de la vie. Ils se mobilisent quotidiennement en interpellant de nombreux décideurs et remettant sur la table des solutions immédiates tels que : le dégel du point d'indice, la suppression des abattements de zone, l'augmentation des indemnités de résidence à 3% et la revalorisation de toutes les grilles salariales.

Les personnels refusent la fatalité qui se traduirait encore par une baisse de salaire, en janvier 2020, s'ils ne réagissent pas.



### Egalité homme/femme

**La journée internationale du 8 mars 2019 pour les droits des femmes en activité ou en retraite est importante au ministère des armées car les préjugés, les violences sexistes et les discriminations y persistent encore.**

Femmes et hommes, nous devons nous mobiliser ensemble pour agir et gagner de nouveaux droits et en particulier pour notre ministère un déroulement de carrière sur les mêmes critères. En effet, il y a un écart intolérable des salaires entre hommes et femmes et cet écart s'amplifie une fois à la retraite.

La remise en cause de la pension de réversion pour près de 3,5 millions de femmes serait une catastrophe et ouvrirait un recours à l'assurance privée pour cause de veuvage.

Au ministère des armées ou dans d'autres, plus aucun secteur n'échappe aujourd'hui aux recoins de la finance. Compétitivité, rentabilité, mondialisation sont les maîtres mots, ils sont présents partout pour justifier la remise en cause des services publics, de la case des droits sociaux.

Aucun service n'y échappe, santé, éducation, protection sociale, etc... Là encore, les femmes sont les plus impactées. Parce que le ministère des armées n'est pas exempt de préjugés et des discriminations, la FNTE-CGT fait des propositions de revendications. Il est important que les femmes participent, avec les hommes, à cette journée pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une priorité, une réalité.

C'est parce que 90% des femmes islandaises sont syndiquées qu'elles ont obtenu les lois plus progressistes du monde.

Comme le disait Simone de Beauvoir : « Rien n'est définitivement acquis, il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Votre vie durant vous devrez rester vigilantes. »

### Transformation du SCA

**Confirmé au CTM, le 25 février, puis lors de son CTR le lendemain, le SCA officialise l'externalisation de 73 restaurants de 2020 à 2025 en cédant leur gestion à l'Economat des Armées (EdA).**

Cette nouvelle restructuration, justifiée par le manque d'effectifs mais aussi par la vétusté des infrastructures et des matériels, est la conséquence des politiques menées ces 10 dernières années.

875 personnels civils sont impactés dont ceux des 9 restaurants suivants dès 2020 : Tulasne à Tours, Ersa à Prunay-Belleville, Ersa à Marolles, Bonaparte à Brienne-le-Château, Colin à Montigny-Lès-Metz, Lycée Militaire à Aix-en-Provence, Bonaparte à Draguignan, Gallieni et Henri IV à la Flèche.

## ■ Dossier

# CAP 2022

Octobre 2107, lancement du Comité d'Action Publique 2022 (CAP 2022). Juin 2018, le rapport explosif préconise des coupes drastiques avec 22 propositions radicales de réforme du secteur public. L'objectif ? Une baisse de la dépense publique de 30 milliards à horizon 2022.

Pour la CGT c'est le démantèlement de la Fonction Publique avec la suppression d'au moins 120000 emplois et des réductions de budgets sévères. Cette transformation signifie que bon nombre de politiques et de missions publiques et d'intérêt général seraient abandonnées, privatisées, transférées et déléguées à des opérateurs privés dans l'objectif de réduire conséquemment le périmètre de l'action publique.

*Extraits tirés des réformes préconisées de 3 des propositions :*

**PROPOSITION 1 : Refonder l'administration autour de la confiance et de la responsabilisation.**

Donner de la souplesse en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines, [...] Cette évolution supposerait de ne plus recourir à des mesures générales de revalorisation (point d'indice notamment). Permettre l'innovation et engager les managers à être force de proposition [...] Cette valorisation peut être financière, notamment via l'utilisation systématique de la part variable

La rémunération individualisée existe déjà avec l'application du PPCR, la mise en place du RIFSEEP etc. Le grade n'est plus la référence en matière de traitement. Le CIA, l'IFSE font parties intégrantes du salaire au mérite. L'exécutif envisage une valeur différente du point d'indice, au sein des 3 versants de la Fonction Publique. C'est l'attaque très grave d'un des fondements du statut de la Fonction Publique. La CGT revendique l'augmentation collective des salaires, avec une réévaluation annuelle significative de la valeur du point d'indice.

**PROPOSITION 2 : Bâter un nouveau contrat social entre l'administration et ses collaborateurs**

Offrir davantage d'agilité et de souplesse aux employeurs publics et leur donner des marges de manœuvre accrues dans leur politique de recrutement : assouplir le statut pour offrir la possibilité d'évolutions différenciées, notamment des rémunérations. Élargir le recours au contrat de droit privé comme voie « normale » d'accès à certaines fonctions. Prévoir le cas échéant des plans de départ volontaire. Encourager le dialogue de proximité [...] Donner la possibilité au management de négocier des accords dérogatoires au cadre de la Fonction Publique, sur l'ensemble des points du statut (rémunération, temps de travail etc.) [...] Cela suppose de supprimer les CAP (Commissions Administratives Paritaires) mobilité et promotion actuelles. Favoriser la plus grande variété d'expériences au sein du vivier des managers publics. Sous réserve des règles de déontologie, ouvrir les emplois de cadres dirigeants de l'État [...] à des talents venant du secteur privé

50€  
**ACTION PUBLIQUE 2022:**

LE DÉPART VOLONTAIRE.



## SERVICES PUBLICS



La CGT milite pour le maintien du statut général, pour une Fonction Publique toujours mieux au service du citoyen et de l'intérêt général. Les droits et obligations des fonctionnaires (indissociables) rassemblés dans un ensemble législatif et réglementaire, n'ont de justification et de légitimité qu'adosés à l'exercice des missions de la Fonction Publique. En prohibant les clauses contractuelles individuelles, le fonctionnaire est mis dans une situation réunissant toutes les conditions de neutralité et d'impartialité. Un agent non titulaire est placé dans un lien de subordination précaisant, comment croire qu'il aurait les moyens de remettre en cause une consigne non conforme aux missions publiques ? Les principales clauses régissant sa vie professionnelle (son recrutement ou son licenciement) dépendent directement de l'employeur public. Peut-il s'opposer aux dérives éventuelles de ces derniers ? Cet enjeu de l'impartialité et de la neutralité de l'agent public n'intéresse pas le pouvoir actuel. Le plan de départ volontaire existe déjà au ministère. La suppression des CAP, avec la crainte de celle des CHSCT, a pour seul but, de réduire le nombre d'instances représentatives du personnel, avec l'idée de retirer aux organisations syndicales la possibilité de défendre les intérêts des agents.

**PROPOSITION 21 : Mutualiser davantage l'achat public et développer les externalisations :**

Accroître les efforts de mutualisation des structures d'achat ; confier au secteur privé une partie des tâches réalisées aujourd'hui par l'administration ; l'externalisation décharge le service public de ce qui n'est pas son cœur de métier ; externaliser davantage la fonction d'habillement, de restauration et d'entretien courant de l'immobilier pour le Ministère des Armées.

**Dans le domaine de la défense, rechercher systématiquement à satisfaire le besoin opérationnel en réalisant une acquisition « sur étagère » (déjà existante) plutôt que de lancer le développement d'une solution qui serait créée spécifiquement pour l'armée française et donc peut-être plus coûteuse ; intégrer plus systématiquement le maintien en condition opérationnelle (MCO) dans les appels d'offres [...] Cette garantie de disponibilité prévue dans le contrat initial, conduirait l'industriel à effectuer lui-même les opérations de MCO (entretien, réparation) plutôt qu'à devoir les assurer en interne au Ministère.**

**Impacts attendus : Une telle réforme devrait permettre une amélioration de la situation des finances publiques d'environ 3 Md€..., la moitié pouvant être réinvestie notamment dans le champ de la Défense, pour respecter l'enveloppe prévue dans la loi de programmation militaire.**

Dans notre ministère, Action Publique 2022 vise à faire fondre les effectifs de fonctionnaires et d'ouvriers de l'Etat au profit des contractuels et de l'externalisation. La mise en œuvre de la LPM en reprend tous les objectifs, avec l'élaboration de partenariats industriels relatifs aux grandes capacités militaires et le prétexte d'améliorer l'efficacité du maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique et terrestre. Le domaine du soutien territorial des armées, l'administration, aucun secteur ne sera épargné. La CGT condamne ces nouvelles restructurations et réaffirme la nécessité de maintenir dans le giron de l'état les activités opérationnelles et de soutien nécessaires au Ministère des Armées pour jouer son rôle de défense du territoire et de ses citoyens.

## Vie syndicale

### En route pour Dijon

Le 52ème Congrès Confédéral se tiendra du 13 au 17 mai prochain à Dijon.

La phase de préparation du congrès est déjà engagée avec l'envoi du projet de document d'orientation et les candidatures mises à disposition pour la future Commission Exécutive Confédérale ainsi que pour la Commission Financière de Contrôle. Il appartient désormais aux syndicats de se saisir de ces documents pour débattre des orientations de la Cgt pour les 3 prochaines années et de sa future direction.

Les délégués des syndicats de la FNTE ont été réunis au siège de la Fédération à Montreuil le 21 février.



Cette réunion leur a permis de mieux appréhender leur mandat et leur responsabilité pour le congrès. Ils seront en effet porteurs des voix et des éventuels amendements des syndicats de la fédération. Une nouvelle réunion de préparation se tiendra le 3 avril.

**La délégation FNTE :**  
Michel CAMATTE, Gilda PEYRE, Julien RUIZ, Edouard LE FUR, Roland GUILCHER, Luc SERRA, Vincent HUREL, Rénaud GAUDEL, Tania MARIN, Aurore MIFSUD. Non présents : Bastien LABORDE-BALLEN, Amélie PICHON et Clément JEHAN (en attente de validation de son mandatement)

### Activité Euro Inter Fédérale

Le CEF a décidé, lors de son séminaire des 17 et 18 janvier, de demander à s'affilier à IndustriAll Global, fédération mondiale des syndicats de l'industrie. Fin avril, la commission exécutive de Global Union devrait donner la réponse à cette demande.

Nous pouvons compter sur le soutien des autres fédérations CGT adhérentes. C'est l'occasion de faire un point sur l'activité Euro-Inter, depuis le départ de la FSM. De notre candidature en 1999 à la Fédération Européenne de la Métallurgie, notre adhésion en 2003, le patient travail

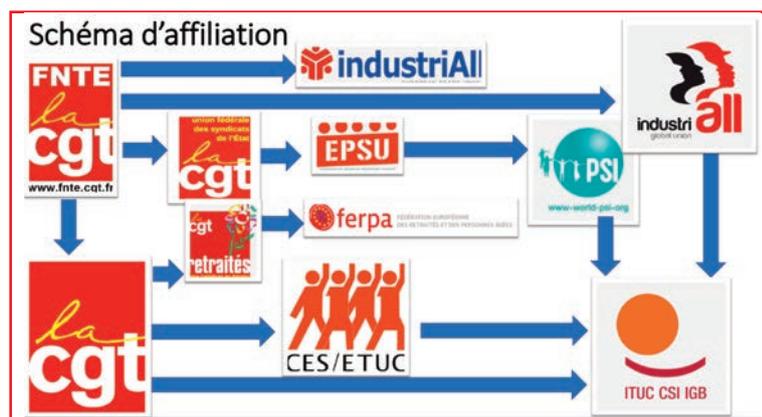
d'apprentissage des modes de fonctionnement et de notre capacité d'intervention dans cette instance. Notre présence lors de la création d'IndustriAll european trade union en 2012. La difficulté d'imposer le secteur défense, c'est pourtant le principal succès porté par la fédération sans relâche, en ayant infléchi la position européenne, en ayant imposé que les questions de souveraineté et de contrôle des exportations d'armement fassent partie intégrante du sujet des industries de défense.

Eric BRUNE, membre de la direction fédérale, préside le groupe de travail

Défense d'IndustriAll europe, ce qui montre bien le travail accompli. Cette élection a été possible avec le soutien d'IG Metall pour l'Allemagne, des scandinaves, des espagnols, des belges et des français.

La participation à IndustriAll a grandement facilité les contact pour la CGT Nexter avec nos collègues FGTB de Mecar en Belgique et d'IG Metall chez KMW en Allemagne ainsi qu'avec la CGIL de FINCANTIERI en 2018. Il n'y a pas encore de résultat pour Eurencos avec la Suède mais nous y travaillons. Naval Group par la stratégie d'alliance européenne de sa direction et sa présence directe ou indirecte au Brésil, en Inde, en Egypte, ou en Australie motive largement notre demande d'adhésion à IndustriAll global. Nous avons participé en 2017 à une réunion en Australie, base d'une coopération syndicale avec les fédérations australiennes, poursuivie à Cherbourg en 2017 et à Singapour en 2018.

La participation à IndustriAll global pourra être, pour la fédération, l'occasion de poursuivre le travail sur la déconstruction des navires en fin de vie.



## Conférence Nationale UFR des 28 et 29 janvier 2019

**La Conférence Nationale de l'U.F.R. a été un vif succès, tant sur la participation que sur les débats et les questions sur le fond.**

Ce gouvernement veut supprimer le mot retraite pour le remplacer par allocation dont le montant serait soumis à la volonté du gouvernement et de la finance.

Les délégués ont abordé la question de la Sécurité Sociale sachant que pour la première fois, depuis son invention, le budget de la Sécu sera inclus dans le budget du gouvernement. Auparavant le financement de la Sécu reposait essentiellement sur les cotisations sociales. Cette décision signifie que maintenant son financement repose essentiellement sur l'impôt et pourra être utilisé au bon vouloir du gouvernement.

Notre conférence a réaffirmé la volonté de supprimer la CSG et de

revenir aux cotisations sociales, complétées par les propositions de la CGT. Un appel sera fait dans les mois à venir sur les enjeux de la Sécurité Sociale.

Les délégués ont décidé d'avoir une expression en direction des jeunes retraités, de redoubler d'efforts sur la continuité syndicale en s'adressant

aux premiers responsables des syndicats d'actifs, de sensibiliser pour que la cotisation soit égale au 1% du montant de la retraite mensuelle et de sensibiliser les secrétaires généraux et les DFR à la création de sections ou de syndicats de retraités.

Notre volonté est de renforcer le lien indéfectible entre actifs et retraités.



## Syndicat de la Base de Défense de Lille



**Le 7 février 2019 s'est déroulée, à l'union locale de Lille, l'Assemblée Générale du syndicat. Comme chaque année, elle a permis à chaque syndiqué de recevoir ses timbres, mais surtout de pouvoir faire un point détaillé sur la situation du syndicat, par le biais d'un point orga, d'un point financier détaillé mais aussi un point des formations en cours qu'elles soient de l'Union Locale, de l'Union Départementale mais aussi de la Fédération.**

Cette AG a permis aussi d'élire le nouveau bureau, les secrétaires de

sections ainsi que notre nouveau secrétaire général. Depuis des années, le syndicat a pris parti d'élire chaque mandat pour une période d'une année, ce qui permet une certaine réactivité en cas de départ d'un ou d'une camarade mais surtout à ce que chaque camarade puisse trouver sa place au sein de notre organisation et de fait d'avoir toujours des statuts à jour et conformes.

Un point de situation sur l'actualité et les luttes en cours a permis à chaque syndiqué de pouvoir s'exprimer sur l'actualité revendicative mais aussi sur la situation des établissements de

notre périmètre. Ensuite, un tour de table sur les attentes de chacun, sur l'organisation et le rôle de celui-ci, avec des thèmes mis en avant comme la connaissance des droits et statuts, l'information et l'expertise et la défense des intérêts collectifs.

Il en ressort, au-delà du mailing, que nous devons reconquérir le terrain et que rien ne remplace les visites d'établissements et les tractages pour aller au contact du salariat.

Les débats furent riches sur le fonctionnement de notre syndicat et des outils à mettre en place afin de déployer au mieux la CGT sur la Base de Défense de Lille. D'améliorer la qualité de vie syndicale et de renouer avec les adhésions. Cette assemblée générale est aussi un moment privilégié, convivial, qui permet d'échanger avec les camarades ainsi que pendant le repas fraternel.

Faisant suite à cette rencontre, le syndicat enregistre deux nouvelles syndicalisations pour 2019. Ce qui est encourageant pour la suite.

COMITÉS  
D'ENTREPRISE

**Le pouvoir  
d'agir ensemble  
sur l'essentiel.**

**Ce qui est essentiel à la Macif, c'est d'apporter une protection adaptée à votre comité d'entreprise\*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités\* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise\*\*.

**Renseignez-vous auprès  
d'un conseiller Macif, sur [macif.fr](http://macif.fr)  
ou par mail : [pacte@macif.fr](mailto:pacte@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
Essentiel pour moi



\* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

\*\* Offres soumises à conditions, valables en 2019, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2019.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).